

<https://www.pressegauche.org/Remuneration-des-stages-Un-projet-de-loi-c-est-insuffisant-la-greve-sera>



Rémunération des stages Un projet de loi c'est insuffisant, la grève sera nécessaire

- Communiqués - Événements -



Date de mise en ligne : mardi 26 février 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Tiohtià:ke (Montréal, territoire mohawk non cédé), 19 février 2019/ Déjà plus de 7 500 étudiant.es se sont doté.es d'un mandat de grève d'au moins une semaine cet hiver. De nombreuses associations étudiantes tiendront également des votes de grève prochainement afin d'augmenter la pression sur le gouvernement qui tarde à formuler une proposition sérieuse. L'automne dernier, un ultimatum clair avait été lancé au gouvernement Legault par plus de 30 associations étudiantes alors que près de 60 000 étudiant.es étaient en grève dans plusieurs régions du Québec.

Au lieu de se joindre au mouvement, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'Union étudiante du Québec (UEQ) se sont empressées de mener des discussions en vase-clos avec le gouvernement. Pourtant, aucune des associations qu'elles représentent n'ont participé au débrayage. « Les fédérations lancent leur campagne alors que le mouvement bat son plein depuis près de trois ans et profitent ainsi du momentum créé par une mobilisation à laquelle elles n'ont pas contribué ! » lance Marianne Gagnon, stagiaire en soins infirmiers et militante du Comité unitaire sur le travail étudiant du Cégep du Vieux-Montréal (CUTE CVM).

Le projet de loi déposé par les organisations nationales ne correspond pas non plus aux revendications des stagiaires qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail. Il présente une mesure de compensation dont les détails sont laissés au gouvernement et invite ce dernier à catégoriser les stages afin de justifier que certain.es stagiaires ne sont pas salarié.es. « On continue à parler de dédommager les stagiaires alors que ce qu'on réclame c'est un salaire pour le travail accompli. C'est d'autant plus choquant quand on sait que les stages non-rémunérés se trouvent dans les domaines où se concentrent une majorité de femmes » souligne Évelyne Gauvin, stagiaire en enseignement et militante au CUTE UQAM.

Dès le premier jour de débrayage en novembre dernier, le ministre Roberge avait demandé qu'on lui laisse du temps afin de se pencher sur un dossier jugé complexe, admettant du même coup que ni le gouvernement, ni les administrations scolaires ne maîtrisaient la question de la gestion des stages. « D'un côté, on admet qu'il règne une importante confusion quant à la définition des stages, et de l'autre, on prétend que les tâches accomplies pendant certains d'entre eux ne représentent pas un travail réel. » s'insurge Mathilde Laforge, stagiaire en travail social et militante au Comité des stagiaires de l'UQAM. Malgré cette admission, on maintient les stages et la détresse des stagiaires perdurent. « Pourquoi ne pas mettre en veille les stages ? » ajoute-t-elle. Dans les faits, la charge de travail reléguée au stagiaire repose sur le milieu de stage bien plus que sur sa définition officielle. La complexité du dossier, quant à elle, est due à l'entêtement du gouvernement à exclure certains stages. En octroyant un salaire à l'ensemble des stagiaires, on leur reconnaît par le fait même les droits et conditions prévues par la loi sur les normes du travail : un travail rémunéré permet d'accéder aux protections de la loi.

Peu importe les efforts concertés des fédérations nationales et du gouvernement pour diviser et freiner le mouvement : les stagiaires débrayeront cet hiver tant que le gouvernement ne prendra pas les moyens nécessaires pour assurer le plein salaire et des conditions de travail convenables pour l'ensemble des étudiant.es en situation de stage, à tout ordre d'enseignement.